



Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 20 décembre 2017

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je voudrais adresser une série de questions à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Le foyer d'accueil pour réfugiés à Weilerbach, le Centre Héliar, vient d'être fermé respectivement le sera dans les prochains jours, pour cause de travaux de rénovation certes nécessaires, et les personnes et familles réfugiées y logées sont dès lors amenées à quitter ce lieu dans de brefs délais. D'après mes informations, elles seront relogées à travers plusieurs communes du pays.

Au vu de ce qui précède, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l'Intégration et à Monsieur le Ministre de l'Education nationale :

- Madame la Ministre peut-elle me confirmer l'information concernant la fermeture temporaire du Centre Héliar à Weilerbach ? Quand est-ce qu'ont commencé les déménagements de familles y logées ?
- Est-ce que les autorités communales de la commune de Berdorf, sur le territoire de laquelle se trouve le Centre, étaient informées ? À quelle date furent-elles concrètement informées des plans précis ainsi que du timing définitif relatifs au déménagement ?
- Toujours dans l'affirmative, quant à la première question, Madame la Ministre peut-elle me dire quand et où les différents habitants du Centre Héliar seront relogés ?
- Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur les critères appliqués pour la répartition et la nouvelle installation dans d'autres logements ou centres d'accueil à travers le pays des actuels résidents du Centre de Weilerbach ?
- Dans la mesure où les personnes ayant résidé au Centre Héliar sont relogées dans différentes localités et communes du pays, il est probable que les enfants en âge scolaire seront intégrés, en cours d'année scolaire, dans les écoles fondamentales des communes respectives, tandis qu'ils

étaient jusqu'à présent scolarisés au Centre Héliar même. Madame la Ministre et Monsieur le Ministre peuvent-ils le confirmer ?

- En cas de réponse affirmative à la question précédente, les différentes écoles, autorités scolaires et autorités communales sont-elles informées de cet état des choses, et à quelle date en ont-elles été informées ?
- Est-ce que le personnel enseignant des classes au Centre Héliar a été mis au courant de la fermeture de ces classes, et quand ? Quels seront les nouveaux affectations respectivement détachements du personnel enseignant, et quand est-ce que les personnes concernées en seront informées ?
- Quand est-ce que les travaux de rénovation du Centre Héliar vont débiter sur le terrain, et quelle est la date prévue pour la fin des travaux ? Est-il certain qu'il sera à nouveau affecté au logement de personnes réfugiées à la fin des travaux de réaménagement ainsi prévus ?

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, aux assurances de ma considération parfaite.



Octavie Modert  
Députée

**Réponse commune de Madame le Ministre de la Famille et de l'Intégration et de Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3535 de Madame la Députée Octavie Modert**

---

**1)**

Le foyer Héliar a fermé ses portes le 31 décembre 2017 pour travaux de rénovation de grande envergure et planifiés de longue date.

Au cours de l'année 2017, l'OLAI a réduit progressivement le nombre de personnes y hébergées en laissant vacantes des chambres libérées suite à des départs et en effectuant une première série de relogements de familles demandeurs de protection internationale pendant les vacances scolaires d'été 2017.

Fin novembre 2017, les 61 personnes qui résidaient encore sur le site à ce moment-là ont été informées de la fermeture du foyer au 31 décembre 2017 ; les personnes concernées ont ensuite été relogées pendant les vacances scolaires de fin d'année.

Il convient de noter que chaque transfert de personnes d'une structure d'hébergement vers une autre implique des changements importants pour les familles et surtout pour leurs enfants. Sauf en cas de situations d'urgence, l'OLAI organise les relogements pendant les vacances scolaires (d'été ou trimestrielles) afin de faciliter aux enfants leur intégration dans un nouvel environnement scolaire.

**2)**

Au cours de l'année 2016, une première réunion a eu lieu entre le directeur de l'OLAI et le maire de la commune de Berdorf pour présenter le projet de rénovation du foyer Héliar. Depuis cette première présentation du projet, un échange régulier a eu lieu entre l'OLAI et les autorités communales.

Initialement, l'ancien hôtel Schumacher situé à Weilerbach devait accueillir les personnes qui résidaient encore au foyer Héliar à la fin du mois de décembre 2017. En raison de retards non prévisibles survenus lors des transformations nécessaires à l'accueil des personnes, la planification initiale n'a pas pu être respectée et l'OLAI a dû organiser les transferts de ces personnes vers d'autres structures.

**3)**

Les familles qui résidaient au foyer Héliar ont été transférées dans onze autres structures d'hébergement.

**4)**

Les transferts ont été effectués en fonction des besoins des familles et des disponibilités existantes dans d'autres structures.

**5)**

Pour ce qui est du volet scolaire, les enfants sont intégrés en classe régulière dans les écoles

fondamentales des communes respectives.

Les écoles respectives (président d'école, multiplicateur des Cours d'accueil, directeur de région, administration communale) ont été informées par le responsable des classes d'accueil de l'État aussitôt que celui-ci avait reçu les données concernant les transferts de la part de l'OLAI (date limite de la communication des transferts/relogements de la part de l'OLAI, le 31.12.2017).

La stratégie d'information du responsable des classes d'accueil de l'État consistait dans:

- les informations et connexions dans les meilleurs délais des parties impliquées, à savoir:
  - Commune, voire service scolaire
  - Président du comité d'école de la nouvelle école
  - Multiplicateur pour le Cours d'accueil
  - Direction de l'Enseignement fondamental
  - Présidente des CSAE Weilerbach  
(Personne de contact pour informations spécifiques relatives aux élèves en vue de connecter anciens et nouveaux titulaires, ceci notamment afin d'assurer un suivi adéquat des élèves et d'éviter dans la mesure du possible une rupture des apprentissages)
- les informations relatives à la date d'arrivée au pays, à la scolarisation au Grand-Duché et à la scolarisation antérieure.

## 6)

Comme évoqué plus haut, du point de vue scolaire, les parties impliquées ont été informées dans les meilleurs délais en fonction des décisions de transfert.

- Pour les enfants devant être scolarisés à l'école communale de Berdorf:

12.12.2017: information du bourgmestre/secrétaire communal via courriel par le Responsable des Classes d'accueil de l'État (scolarisation prévue d'élèves du Foyer de Bollendorf-Pont à l'école fondamentale de Berdorf)

13.12.2017: courte entrevue avec une délégation d'enseignants, suivie d'une entrevue du Responsable des Classes d'accueil de l'État avec la présidente du comité d'école de Berdorf.

- Pour les enfants devant être scolarisés à l'école Soleuvre/Scheuerhof:

22.12.2017: communication des dates d'arrivée au Grand -Duché des enfants concernés par le Responsable des Classes d'accueil de l'État au président de l'école et aux titulaires du Cours d'accueil.

- Pour les enfants devant être scolarisés aux écoles de Redange/Attert et Wahl:

29.12.2017: communication par le Responsable des Classes d'accueil de l'État des dates d'arrivée des enfants concernés à la multiplicatrice des Cours d'accueil, ceci en vue de faciliter le dépistage dans les classes respectives de l'école fondamentale concernée.

- Pour tous les enfants, en récapitulatif, communication des cursus scolaires individuels des élèves le 02.01.2018 aux écoles et parties impliquées (pour Wahl, Hesperange, Differdange, Soleuvre/Scheuerhof et Redange. Ceci ne vaut pas pour Berdorf, vu que les enfants étaient déjà inscrits à l'école de Berdorf via l'application SCOLARIA).

Finalemment, après information du 03.01.2018 de la part de l'OLAI sur le transfert des élèves restants vers Marienthal et Luxembourg, l'information a été transmise immédiatement (3.1.2018) aux écoles et parties impliquées à Tuntange et à Luxembourg.

Le 03.01.2018, envoi par courrier des bilans et documents disponibles des enfants vers les écoles concernées.

**7)**

Le personnel enseignant a été informé de la fermeture de ces classes en date du 16.11.2017, l'information de la fermeture du Foyer Héliar ayant été communiquée en date du 15.11.2017 au responsable des Classes d'accueil de l'État.

Les enseignants sont actuellement déjà affectés, et ceci temporairement, à la direction de l'enseignement fondamental, région Echternach.

Plusieurs échanges relatifs à une future affectation ont eu lieu entre le responsable des Classes d'accueil de l'État, la présidente du comité d'école et les enseignants impliqués. Des échanges préalables ont eu lieu entre le directeur de la région Echternach et le responsable des Classes d'accueil de l'État.

Finalemment une concertation entre enseignants et directeur de la région Echternach a réglé le détail des affectations nouvelles. Il est à relever qu'une enseignante a été affectée à l'école de Berdorf en vue d'encadrer et d'intégrer les enfants y transférés et en vue de faciliter la passation des savoirs.

**8)**

Les travaux de rénovation du foyer Héliar vont commencer au printemps 2018. La date d'achèvement des travaux est prévue pour fin 2020.

Après les travaux de rénovation, le foyer Héliar sera à nouveau affecté à l'hébergement de demandeurs de protection internationale.